

ARRETE DU MAIRE

PORTANT SUR LA RENOVATION DU RESEAU HT AERIEN-RUE CERFEUILLE , ROUTE DE LA ROCHE

Le Maire de la commune d'OLLAINVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 & L2213-6.1,
VU le Code de la Voirie Routière, et notamment les articles L 115-1, L141-11 et R115-1 & 2,
VU le Code de la Route, et notamment les articles L411-1 à L411-7,

CONSIDERANT que les travaux de raccordement nécessitent une modification temporaire de la circulation et une interdiction temporaire de stationner,

ARRETE N°35-ST-25

ARTICLE 1 : La Société **SEIP, 4 allée des Devodes 91160 Saulx les Chartreux** est autorisée à la rénovation du réseau HT rue Cerfeuille, Route de La roche à OLLAINVILLE.

ARTICLE 2 : Les travaux auront lieu à partir du 19 mai 2025, pour une durée de 5 jours.

ARTICLE 3 : L'entreprise se charge de mettre en place la signalisation pour une circulation alternée manuellement, et une interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds, ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 4 : - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ÉGLY,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale d'OLLAINVILLE,
- Monsieur le Directeur de la société **SEIP**
- Monsieur le Maire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Ollainville, le 16-Mai 2025
Le Maire,



J. Girardeau
Jean-Michel GIRAUDEAU